

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 04/04/2026**

**Association :** MANIVELLE PROD.

**Siège social :** Avenue Santa Térésa Di Riva,  
Résidence La Cigoulette, Bat C  
13710 FUYEAU

Les membres de l'association dénommée MANIVELLE PROD. se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président, au domicile du secrétaire Mr. MARTEAU :

78 boulevard des mouettes  
13170 LES PENNES MIRABEAU

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible :

- M. ROLLET Jean-Pierre préside la séance en sa qualité de président de l'association,
- M. MARTEAU Nicolas, en sa qualité de secrétaire, assure le secrétariat de la séance,
- M. DESVIGNES Nicolas, en sa qualité de trésorier, assiste à l'assemblée.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 3 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- Les statuts de l'association,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le bilan comptable de l'année 2025,
- Le compte de résultat de l'année 2025.

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Pouvoirs.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice dont le résultat se traduit par une perte de 27,73 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.  
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 13 des statuts, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 21h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et les membres du bureau.

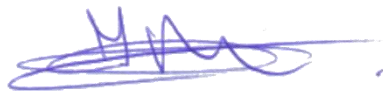
Fait à Cabriès,  
Le 04/04/2026 à 21h00.

### **SIGNATURE DES MEMBRES**

Le PRÉSIDENT,  
Jean-Pierre ROLLET

Le SECRÉTAIRE,  
Nicolas MARTEAU

Le TRÉSORIER,  
Nicolas DESVIGNES





## MANIVELLE PROD. — Bilan

Exercice : Exercice 2025 (en cours) — du 01/01/2025 — au 31/12/2025

Document généré le 06/10/2026

### Actif

|      |                                                |        |
|------|------------------------------------------------|--------|
| 271  | Titres immobilisés (droit de propriété)        | 15,00  |
| 4421 | Prélèvements à la source - Impôt sur le revenu | 0,02   |
| 512A | Compte courant CCM                             | 184,29 |

|             |        |
|-------------|--------|
| Total actif | 199,31 |
|-------------|--------|

### Passif

|     |                                |        |
|-----|--------------------------------|--------|
| 431 | Sécurité sociale               | 16,11  |
| 437 | Autres cotisations sociales    | 145,93 |
| 455 | Partenaires - comptes courants | 65,00  |
|     | Résultat de l'exercice (perte) | -27,73 |

|              |        |
|--------------|--------|
| Total passif | 199,31 |
|--------------|--------|

Toutes les écritures sont libellées en €.



**MANIVELLE PROD. — Compte de résultat**  
Exercice : Exercice 2025 (en cours) — du 01/01/2025 — au 31/12/2025  
Document généré le 06/10/2026

## Charges

|      |                                           |          |
|------|-------------------------------------------|----------|
| 6251 | Voyages et déplacements                   | 143,86   |
| 6257 | Frais de réceptions, représentations      | 47,50    |
| 627  | Services bancaires et assimilés           | 54,76    |
| 6271 | Commission CULTUREPAY                     | 186,96   |
| 6411 | Salaires, appointements                   | 3 379,00 |
| 6451 | Cotisations à l'URSSAF                    | 499,90   |
| 6458 | Cotisations aux autres organismes sociaux | 996,75   |
| 6713 | Dons, libéralités                         | 19,00    |

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Total charges                  | 5 327,73 |
| Résultat de l'exercice (perte) | -27,73   |

## Produits

|      |                             |          |
|------|-----------------------------|----------|
| 7064 | Représentation scénique     | 1 600,00 |
| 7065 | Autre prestation de service | 3 700,00 |

|                |          |
|----------------|----------|
| Total produits | 5 300,00 |
|----------------|----------|

Toutes les écritures sont libellées en €.